



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police municipale

Question écrite n° 124218

Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le régime indemnitaire des officiers de police municipale. Les policiers municipaux exercent leurs fonctions nuits et jours, y compris les jours fériés et les week-ends et ce parfois au mépris de leur intégrité physique pour la sécurité de notre société. Or plusieurs syndicats et policiers municipaux sont préoccupés par leurs revenus, qu'ils jugent parfois insuffisants. À cette inquiétude s'ajoute celle relative à leur retraite et aux compensations méritées à la suite d'intervention en lieu et place des policiers et des gendarmes. En conséquence, elle lui demande ce qu'il compte faire pour donner des garanties en termes de salaires et retraites à ces hommes et ces femmes qui chaque jour maintiennent l'ordre public dans nos communes.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124218

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12986

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)